



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

De Berlin, il nous arrive de nouvelles garanties pacifiques du caractère le plus concluant.

La Gazette de l'Allemagne du Nord insiste avec beaucoup de vivacité sur le démenti qu'elle a déjà donné à la nouvelle d'une annexion plus ou moins prochaine du grand-duché de Bade à la Confédération du Nord.

« Une pareille éventualité, dit-elle, est tellement en dehors, ici, des pensées de tout homme politique sérieux, et la forme dans laquelle se présente cette nouvelle est tellement absurde, qu'il n'y a pas de feuille de Berlin, même en ce temps de disette politique, qui essaierait de servir à ses lecteurs une invention de cette espèce. »

La Gazette de la Croix, dont le changement de ton est très-remarquable, reproduit les paroles prononcées par le roi à la Bourse de Hambourg, et ajoute :

« Après ces paroles de Sa Majesté, le monde entier saura clairement que la Prusse veut la paix et qu'elle attend le maintien de la paix. »

On mande de Madrid, le 27 septembre :

Les généraux exilés aux Canaries sont à Cadix; le maréchal Serrano, duc de La Torre, est à la tête du mouvement, et l'on s'attend, d'un moment à l'autre, à une rencontre avec l'armée du marquis de Novaliches.

Le général Prim s'est présenté à Cadix, mais les généraux de l'union libérale ne l'ont pas bien reçu : on lui a donné un bateau à vapeur, et il est parti pour son propre compte d'un autre côté.

Prim a publié un manifeste, et, de leur côté, les généraux de l'union libérale en ont publié un autre. Celui de Prim était conçu dans un sens plus radical; de là, la divergence d'opinion qui a éclaté entre eux.

La ville d'Alcoy, qui avait fait son *pronunciamiento* avant-hier, a capitulé hier.

Dans la Rioja et dans un district de la Navarre ont apparu quelques bandes peu nombreuses, mais elles ont été immédiatement défaites par la gendarmerie et la garde rurale; on leur a fait beaucoup de prisonniers.

Une tranquillité complète règne à Carthagène, ainsi que dans les provinces de Catalogne, d'Aragon et de Valence.

Voici le bulletin publié par la Gazette de Madrid du 25 septembre :

Ministère de la guerre.

Pendant la majeure partie de la journée d'hier ont été interrompues les communications avec l'armée d'Andalousie; une petite bande a rompu les fils télégraphiques et le chemin de fer à Despenaperros, et les nouvelles du capitaine général marquis de Novaliches sont parvenues de l'autre côté de Sierra Morena, pendant que S. A. le comte de Girgenti et le général Voga faisaient les plus grands efforts pour ouvrir ces deux voies de communication, afin de s'unir au général en chef qui, assurément, aura continué de marcher sur Cordoue où se trouvaient seulement deux bataillons de rebelles en proie à la plus grande indisciplin.

Dans la province de Logrono, des bandes ont également paru, abîmant le télégraphe et le chemin de fer près de Calahorra. Le gou-

verneur militaire attachait si peu d'importance à ces bandes qu'il répondait de les détruire avec quatre compagnies d'infanterie. Néanmoins, hier, il a dû recevoir un bataillon de renfort venant de Victoria et l'ordre péremptoire de poursuivre sans relâche les révoltés et de rétablir les communications. L'objet des perturbateurs paraît être de semer l'alarme dans les villes et d'isoler les autorités; mais celles-ci sont sur leurs gardes et comptent sur les ressources que le gouvernement ne cesse pas de leur fournir.

Les populations comprennent l'impuissance des efforts des révoltés pour détruire tout germe de prospérité dans le pays, et l'opinion publique les réprouvant, l'armée par sa fidélité rendra ces efforts tout à fait stériles. Mais ce ne sont pas là les seuls maux passagers qu'entraîne la révolution. La ville d'Antequerra a vu brûler les archives des greffes et plusieurs maisons ont été livrées au pillage, ce qui a été la reproduction des horribles scènes de Valladolid en 1855 et de Arachal en 1857. Les carabiniers de Ramales ont donné à Lampias une preuve honorable de leur fidélité, repoussant le *pronunciamiento* que l'on voulait réaliser en s'appuyant sur celui de Santona.

Le fait dominant d'hier a été l'entrée à Santander de l'armée de Castille. Ce fait, couvrant de gloire son commandant, le général Calonge, révèle une fois de plus tout le dévouement et la fidélité des soldats espagnols.

A la fin de ce sommaire succinct des événements les plus notables du jour, on peut lire la dépêche officielle que le gouvernement de Sa Majesté a reçu fort avant dans la nuit.

Sur les autres points de la Péninsule conti-

nue la tranquillité publique. Le comte de Cheste a passé en revue les troupes de Tarragone, rentrant ensuite dans la capitale de la principauté. Le général Gasset a voulu aussi saluer à Almeida les drapeaux des régiments en garnison à Valence, et pendant que le brigadier Dole reste dans le fort de San Felipe, dominant le Ferrol et son arsenal, le maréchal de camp Ricardo de la Saussaye maintient l'ordre dans l'importante place de Carthagène avec la bravoure et la sérénité qui le caractérisent.

Dépêche télégraphique.

Santander, 24 septembre, 8 h. 35 m. soir.

Après six heures de combat acharné, avec de très-sensibles pertes, je me trouve depuis une heure dans cette ville, dont ont été délogées les forces rebelles qui l'occupaient. La majeure partie des bourgeois compromis se sont embarqués sur les vapeurs marchands qu'ils avaient saisis, gagnant la mer et emportant avec eux les fonds de l'Etat.

Les troupes de toutes armes ont fidèlement et bravement rempli leur devoir. Usant de l'autorisation que S. M. la reine m'a donnée, en ma qualité de général en chef et en son royal nom, j'ai accordé diverses grâces aux généraux et officiers qui s'en sont rendus dignes par leur conduite distinguée. Je donnerai à Votre Excellence des détails aussi vite que possible, mais vous comprendrez combien je suis absorbé en ce moment.

On écrit de Saint-Sébastien à la Gironde, de Bordeaux, le 24 septembre au soir :

L'insurrection est maîtresse de toute l'Andalousie, qui se compose des provinces sui-

FEUILLETON.

6

JEANNE DE BEAUCE,

Par M. FRANCIS TESSON.

(Suite.)

XIII.

Julien marchait, pour l'heure, en tête des tâcherons du Perche venus à Tillay pour faire la moisson.

Le chef de ceux-ci n'allait qu'en second derrière lui. Il ne s'en montrait point humilié, car on savait le gars Caillaud habile, plus que pas un, à donner ce coup de faux sec et rapide, qui abat la javelée, mollement, avec ordre, et sans répandre un seul grain de l'épi.

Quoique Julien fût à peine âgé de vingt ans, il avait l'allure mâle, et la vigueur des hommes faits.

Sa lèvre supérieure s'ombrageait d'une fine moustache noire, à travers laquelle on apercevait, lorsqu'il riait, ses dents blanches comme la nacre.

Sa voix était brève et impérative quoique douce. Ses yeux noirs, surmontés d'épais sourcils, tantôt flamboyaient, tantôt semblaient endormis, suivant les mouvements qui agitaient son âme.

Le hâle qui couvrait sa figure nuisait à la régularité de ses traits, mais leur donnait en revanche cette

beauté virile qu'on ne remarque d'ordinaire que chez les hommes de trente à quarante ans.

Ses cheveux noirs, coupés ras, disparaissaient dans un chapeau de paille à larges bords.

La brise du matin s'engouffrait dans sa blouse de toile bleue qui flottait autour de ses reins comme un étendard.

Tout en conduisant sa troupe, le gars jetait à tous les échos la chanson de Jean Blé-Mûr, cette joyeuse ballade éclosée, un jour de soleil, sur les lèvres de notre chansonnier et ami Charles Vincent :

Toute la nature est en fête,
 L'alouette a des chants nouveaux.
 Paysan relève la tête,
 Le soleil bénit tes travaux;
 De ta sueur et de ta peine
 Il a fécondé le plus pur :
 La terre, sous sa chaude haleine,
 Enfante, pour tous, Jean Blé-Mûr.

Les tâcherons du Perche entonnaient en chœur le refrain, qui, de leurs gosiers rugueux, s'élançait comme une fanfare :

Jean Blé-Mûr sous sa blonde écorce
 Nous apporte le grain;
 C'est la vie et la force,
 C'est le pain.

Et Julien Caillaud reprenait à pleins poumons :

Les pieds perdus dans la poussière,
 Les regards noyés dans les cieux,
 Jean Blé-Mûr n'a pas l'âme altière,
 Bien qu'il ait de nobles aïeux.
 Et, joyeux comme l'abondance,
 De la terre ce fils aîné;
 Dans le vent mollement balance,
 Son front de bleuets couronné.

L'été, dans les nuits parfumées,
 Il offre un asile à l'amour :
 Les amants et les bien-aimées,
 Dans ses bras chantent jusqu'au jour.
 Mais un jour luisent des faucilles,
 Jean Blé-Mûr, sous leurs coups aigus
 Tombe brisé... Garçons et filles
 Dans ses bras ne chanteront plus.
 Jean Blé-Mûr subit la torture,
 Les coups redoublés du fléau,
 Les dents d'acier de la mouture,
 L'ardeur du feu, le froid de l'eau.
 Enfin, il meurt, mais pour renaître !
 A notre corps ce Christ nouveau
 Donnera vigueur et bien-être
 Dans le pain et dans le gâteau.
 Progrès, dans ta marche ascendante,
 Tu fais du sauvage un pasteur ;

Et, pour fixer sa vie errante,
 Tu lui dis : sois cultivateur !
 Par Jean Blé-Mûr alors tout change ;
 Pour garder son grain récolté,
 On construit la ferme et la grange,
 Puis le hameau, puis la cité !

Dans le pain plus de son ni d'orge ;
 La terre est vaste, ouvrons son flanc !
 Et que sa mamelle regorge
 Des épis qui font le pain blanc.
 Les maux qu'engendre la misère,
 Sous ces épis disparaîtront ;
 Et tous les peuples de la terre
 Par Jean Blé-Mûr communieront.

Jean Blé-Mûr, sous sa blonde écorce,
 Nous apporte le grain,
 C'est la vie et la force,
 C'est le pain.

Entre chaque couplet de la chanson, le gars Caillaud détournait la tête vers sa javelée comme pour lui demander son approbation.

La javelée qui accompagnait le joyeux chanteur était Jeanne, notre petite Jeanne de Beauce qu'il avait sauvée des flammes au commencement de l'hiver dernier.

vantes : Séville, Cadix, Huelva, Cordoue, Jaén, Almería, Grenade et Malaga.

Pas une goutte de sang versé ni à Cadix ni à Séville. C'est sur le vapeur *Buonaventura*, de 120 tonneaux, que vinrent dans la baie de Cadix les généraux duc de La Torre, Dulce, Serrano-Bedoya et Caballero de Redas. La garnison ne résista que « dans des limites raisonnables. » Les insurgés de Séville ont donné un sauf-conduit au capitaine général Vasallo, qui a pris la route de Madrid.

Malaga et Alcoy se sont soulevés sans coup férir. Le soulèvement du Ferrol fut connu du gouvernement dans la soirée du 23.

Les dernières nouvelles de Saragosse présentent cette ville dans un état de fermentation considérable. L'administration du chemin de fer du Nord vient d'être avisée que le télégraphe entre Pampelune et Saragosse est brisé.

Le chemin de fer de Madrid à Alicante est coupé sur plusieurs points, et celui d'Andalousie a une coupure de plusieurs kilomètres au delà d'Andujar.

Les anciens ministres Arazola et Bravo Murillo ont gagné la frontière française.

Depuis ce matin circulait une nouvelle que je m'abstenaient de vous donner, tant elle est grave ; mais elle semble se confirmer ; la voici, néanmoins sous toutes réserves :

« Deux frégates prononcées auraient paru dans les eaux de la Valence ; le peuple se serait immédiatement soulevé ; une partie de la garnison, passée du côté de l'insurrection, aurait soutenu contre les soldats restés fidèles une lutte dans laquelle aurait été tué le capitaine général Gasset. L'insurrection victorieuse serait maîtresse de Valence. »

L'Espagne entière est en état de siège.

Depuis hier, deux questions s'agitent : la reine ira-t-elle à Victoria ou continuera-t-elle à résider ici ? Dans ce dernier cas, ne serait-il pas prudent qu'elle transférât sa demeure, de la maison qu'elle habite, maison presque isolée et sans défense, à l'hôtel-de-ville, édifice massif, formant l'un des côtés de la place de la Constitution, et à l'abri d'un coup de main, car il faut tout prévoir.

Aucune décision n'a encore été prise.

Huit heures du soir. — Le chemin de fer du Nord vient de transporter de Victoria à Miranda des troupes qui, de ce point, seront dirigées sur Logrono, dont l'insurrection est maîtresse.

L'administration du Nord a été avisée par une dépêche de ne plus recevoir ni voyageurs, ni marchandises pour cette ville, qui est, vous le savez, la résidence d'Espartero.

Le chemin de fer est coupé sur plusieurs points entre Logrono et Saragosse ; il l'est aussi entre cette dernière ville et Pampelune. Haro et Castejon et presque toute la Rioja sont soulevés ; Leon a suivi leur exemple.

Le même journal publie une correspondance

de Madrid, datée du 24, dont voici quelques passages :

L'aristocratie madrilène émigre en masse ; il a été délivré en deux jours, à la gare du Nord, 2,600 billets de 1^{re} classe pour la France. Dans la même gare a été placardé aujourd'hui un avis annonçant que la circulation des voyageurs et le transport des colis étaient momentanément suspendus sur la ligne de Santander.

La *Epoca* prétend que le général Prim n'a pas quitté Londres. Tout porte à croire, au contraire, que le célèbre agitateur est à la tête d'une partie des troupes insurgées.

On croit que Serrano marche sur Madrid à la tête de 10,000 hommes d'infanterie.

Le gouvernement concentre dans Madrid toute la garde civique des environs ; ces troupes sont les seules sur lesquelles il puisse compter d'une façon absolue.

La ville est calme.

Saragosse ne s'était pas encore prononcée ce matin ; il paraît avéré que Malaga et Alicante sont au pouvoir des insurgés.

Les affaires sont complètement paralysées dans toute l'Espagne, et les travaux publics sont à peu près suspendus.

Le *Messenger de Toulouse* publie la lettre suivante, qui lui est adressée de la frontière espagnole :

« Nous apprenons que des ordres viennent d'être donnés aux autorités françaises pour qu'elles exercent la plus grande surveillance sur toute la frontière des Pyrénées, afin d'empêcher les Espagnols internés en France de rentrer en Espagne. »

« Déjà plusieurs Espagnols de distinction, parmi lesquels se trouve un député, ont été arrêtés dans l'arrondissement de Saint-Gaudens et dirigés sur Toulouse. »

Le *Messenger* ajoute :

« La nouvelle donnée par notre correspondant de l'arrestation de plusieurs Espagnols est certaine, car ces réfugiés sont arrivés hier à Toulouse et vont être dirigés sur une des villes de l'intérieur. Le député signalé est M. Moncassi, qui était interné à Bourges et avait quitté furtivement sa résidence. »

Nous empruntons les paragraphes suivants au journal d'Espagne, du 22 :

On a remarqué qu'aujourd'hui il n'est arrivé à Madrid aucun voyageur, venant des points d'Andalousie où le soulèvement existe.

Les rebelles ont intercepté les chemins de fer.

A Alicante, les carabiniers, quoique en petit nombre, ont comprimé le mouvement.

Des lettres de Saragosse, du 20, portent qu'il y a eu des inquiétudes et de l'agitation dans cette ville, mais l'ordre n'a pas été altéré.

La nomination du comte de Chesté au commandement général de l'Aragon et de la Catalogne, a produit un bon effet sur la troupe.

Au Ferrol, où il y avait quelques velléités de désordre, tout va bien.

Le gouverneur civil de Madrid, M. Berriz, continue de remplir ses fonctions, et il a déclaré au gouvernement qu'il resterait à son poste tant que l'on jugerait ses services utiles pour le maintien de l'ordre public.

Aujourd'hui le président du conseil des ministres a reçu diverses personnes de distinction, dont plusieurs font partie du corps diplomatique : le nonce de Sa Sainteté, le marquis de Miraflores, le directeur des armes et plusieurs généraux.

M. Mercier est venu, ainsi que d'autres membres du corps diplomatique étranger, complimenter le président du conseil.

Le *Gaulois* donne le texte suivant d'un décret qui aurait été publié par le comité révolutionnaire de Madrid :

« Le comité révolutionnaire de la révolution de Madrid, considérant que toute résistance à la révolution est inutile ; que les militaires, même les plus soumis à la discipline et pleins d'honneur, doivent se refuser à verser le sang de leurs compagnons et concitoyens, lorsque, excités par l'amour de la patrie, ils se lèvent pour renverser un gouvernement haï, immoral et tyrannique, décrète :

« Tout militaire, à quelque grade qu'il appartienne, qui commanderait de faire feu sur le peuple ou sur l'armée, sera considéré et jugé comme traître. » — Madrid, 20 septembre 1868. »

La question du droit électoral des femmes marche décidément à grands pas en Angleterre.

L'assesseur d'Aberdeen a inscrit sur la liste des électeurs toutes les dames veuves ou célibataires qui remplissent les qualités requises par l'acte de réforme.

En conséquence, mille quatre-vingt-huit femmes prendront part aux élections générales, si le shériff, toutefois, n'en décide pas autrement lorsqu'il sera appelé à réviser la liste électorale dans la cour d'enregistrement.

Le pape a tenu le 24, au Vatican, un consistoire public dans lequel il a conféré le chapeau aux cardinaux Ferrieri et Barili, créés le 13 mars dernier, et à ce moment absents de Rome.

Dans le consistoire secret qui a été tenu ensuite, le saint-père a préconisé les évêques de Corneto, Civita-Vecchia, Gozo, Coria (Espagne), Rio-Janeiro, La Paz, enfin un archevêque et sept évêques *in partibus*.

Le même soir, un camérier du pape s'est rendu au domicile des deux nouveaux cardinaux pour leur remettre le chapeau.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, dit la *Gazette du comté de Somerset*. Qui pourrait

se douter que les chapeaux portés aujourd'hui par les dames, et dont l'exiguïté a été le sujet de tant de railleries, étaient déjà en grande vogue au milieu du siècle dernier, et si recherchés, que les vieux parents qui revenaient du continent en rapportaient à leurs filles et à leurs femmes ?

Il y a cependant au musée Tauntow une coiffure qui est exactement de la même forme, peut-être un peu plus petite. M. Bidgood, le curateur du musée, l'a retirée dernièrement d'un lieu où elle était peu remarquée pour la mettre à une place plus avantageuse.

Le travail en est très-fin, fort délicat, si léger qu'il semble que le moindre vent doive l'emporter. Les dames l'admirent beaucoup. Il est certain que si les couleurs en étaient plus fraîches, elle pourrait être portée demain par une élégante et ferait beaucoup d'envieuses.

Le chapeau a le volume d'une soucoupe. Il est fait de dentelles blanches très-fines et orné de fleurs bleues, blanches et orangé pâle. Les brides sont de grands bouts de dentelles qui portent chacune au milieu un petit bouton d'or.

On ne sait point quelle fut la maîtresse de ce chapeau, mais il devait lui être fort cher, car elle fit graver dans l'intérieur le nom de celui qui le lui avait donné. L'inscription est parfaitement lisible. Elle contient les mots suivants :

« Mon oncle Galdfinch m'a apporté aujourd'hui de Paris, comme expression de sa tendresse, une fraise, un col et une ravissante coiffure appelée *chapeau duc d'Aquitaine*, 19 janvier 1755. »

Pour les articles non signés : P. GODST.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La réunion du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur a présenté cette année un intérêt tout particulier. Ces assises de l'agriculture se tenaient à St-Georges-Châtelaion, l'une des communes les mieux placées peut-être de notre arrondissement pour de tels tournois pacifiques. Là, en effet, cette lutte se trouvait engagée à la limite du pays vignoble, et sur les confins de la Vendée, si célèbre à tous égards, et entre autres par l'abondance de ses pâturages, ses nombreux et magnifiques élevés et par la richesse de son agriculture. Il n'est donc pas étonnant, que dans ce canton, le concours agricole ait eu un éclat inaccoutumé.

Plusieurs exploitations très-habilement dirigées par d'intelligents agronomes ont été visitées par une commission spéciale du comice, et elles ont été l'objet de rapports fort intéressants et longuement motivés. Nous regrettons que leur étendue ne nous permette pas de les donner à nos lecteurs. Mais du moins, nous allons publier les noms des lauréats qui, aux

XIV.

Nous avons dit que Jeanne avait voué aux Caillaud une de ces affections qui durent autant que la vie.

C'est Julien surtout qu'elle préférait.

Non parce qu'il était jeune, non parce qu'il était beau, non parce qu'il était riche.

Elle ne pensait à aucune de ces trois qualités, qui faisaient du fils de la Caillauderie un des partis les plus recherchés du pays.

Non !

C'était naïvement et franchement, qu'elle l'aimait, comme une sœur aime son frère, un peu plus peut-être, de toute son âme ; d'abord parce qu'elle lui devait la vie, ensuite parce qu'il était bon pour sa mère adoptive dont la folie avait obscurci la raison, et enfin parce qu'il ne lui parlait jamais à elle-même qu'avec douceur et respect.

Cette inclination était pure comme son âme.

Elle avait sa source dans une reconnaissance sans bornes, qui, croissant peu à peu, avait envahi, sans qu'elle s'en aperçût, le cœur de l'orpheline.

Jeanne n'avait jamais analysé les sentiments qu'elle ressentait pour Julien.

Je dirai plus, elle les ignorait en partie.

Elle ressemblait à ce matelot qui, couché dans sa

barque, les yeux à demi-clos, se laisse emporter au courant du fleuve sans s'apercevoir du trajet qu'il accomplit.

Pourquoi était-elle si joyeuse lorsqu'il la regardait ?

Pourquoi son poulx battait-il si vite lorsqu'il lui parlait ?

Elle ne savait.

Mais elle se trouvait heureuse de le voir, de l'entendre, de songer à lui, qui avait bravé la mort pour elle.

Parfois son imagination galopait les champs et prenait des audaces grandes.

Ce qu'elle n'osait espérer, elle l'entrevoit vaguement.

Une noce défilait vers l'église de Tillay, violon en tête, ruban au bonnet, bouquet au corsage.

Le père Caillaud menait la mariée.

Et, sous le voile nuptial, elle reconnaissait... bonté divine !... sa propre figure ! tandis qu'à l'autre bout du cortège, Julien, enrubané de blanc, fier et beau comme un roi, donnait le bras à Mathurine, qui n'était plus folle.

Illusions dorées ! Idéales chimères !

Tout cela s'envolait bientôt pour faire place à la réalité.

Elle secouait alors sa pensée comme on secoue un

cauchemar, se gourmandait fort et répétait presque avec colère :

— Folle ! pauvre folle que je suis ! Est-ce que Julien Caillaud pense seulement à une pauvre mendicante comme moi ! Je ne possède ni sou ni maille : pas même un nom à lui apporter en dot. Ah ! si j'étais riche, à la bonne heure ! Allons, allons : c'est fini, n'y pensons plus ! Comme on rirait de moi, comme on se moquerait de moi dans le village, si l'on soupçonnait mes rêveries !

Ces réveils étaient pénibles pour la pauvre fille.

Elle avait le cœur gros, des journées entières ; et la nuit, quand elle se trouvait seule, ses yeux plus d'une fois se rougissaient à force de pleurer.

— Ah ! soupirait-elle, ce n'est pas, mon Dieu, sa fortune que j'envie : que n'est-il pauvre comme moi, orphelin comme moi ! Les obstacles qui nous séparent seraient vite aplanis.

Elle n'avait eu garde de laisser deviner à personne, à Julien moins qu'à tout autre, les sentiments intimes qui l'agitaient.

Elle lui voulait en secret, dans le silence de son cœur, un culte presque idolâtre.

Et tout cela, douleurs et joies, espoirs et déceptions, elle le concentrait en elle-même, n'ayant personne à qui s'en ouvrir.

Pensez donc : si jeune et n'ayant plus de mère !

N'ayant plus de mère, à qui dire tout bas, à l'oreille, à l'heure où l'ombre naissante cache la rougeur qui envahit la joue :

— Voilà ce que je pense, voilà ce que je crains, voilà ce que j'espère. Faut-il suivre cette rive où les gazons me semblent doux et les fleurs embaumées ? Faut-il prendre cette sente rocailleuse où la marche sera rude ? Est-ce une voix du ciel, est-ce une voix d'enfer qui me crie : marche ! Faut-il lutter ? Faut-il souffrir ? Mère, à ta garde je m'abandonne : voici ma main, conduis-moi.

Hélas ! l'orpheline ne pouvait prendre conseil que d'elle-même en cette grave occurrence où son avenir était en jeu.

Quant à Julien Caillaud, rien n'avait prouvé jusqu'ici qu'il ressentit pour Jeanne autre chose que cette tendresse quasi-paternelle que les êtres forts portent aux êtres faibles qu'ils ont pris sous leur protection.

XV.

La chanson de *Jean Blé-Mur* était terminée : les aotérons s'étaient mis en ligne au bord du champ qu'ils devaient moissonner.

— Attention ! cria Julien Caillaud.

Courbé sous sa faux à long manche, le gars donna,

applaudissements unanimes, ont été proclamés, en présence d'une assistance nombreuse, et chaleureusement acclamés, par M. Lambert-Lesage, conseiller d'arrondissement, représentant M. le Sous-Préfet de Saumur, par M. Louvet, député au Corps-Législatif, M. du Baut, président, et M. Rocher, vice-président du Comice agricole, et par un grand nombre de notabilités.

Primes aux exploitations agricoles les mieux dirigées de l'arrondissement.

1^{re} Prime (grande médaille d'honneur en vermeil et deux cents francs) décernée à Martin, Joseph, fermier à la Bodinière, commune de la Salle-de-Vihiers.

2^e Prime (médaille d'honneur en argent et cinquante francs) décernée à M. Chemineau, Pierre, propriétaire à la Porte, commune de la Salle-de-Vihiers.

Primes aux cultures de vignes.

1^{re} Prime (médaille d'honneur en vermeil et cinquante francs) à M. Pétou, Pierre, propriétaire à Tigné.

2^e Prime (médaille d'argent et vingt-cinq francs) à M. Nau, propriétaire au Puy-Notre-Dame.

3^e Prime (médaille d'argent) à MM. Goupil frères, propriétaires au Vaudelnay-Rillé.

4^e Prime (médaille d'argent, petit modèle) à M. Boret, Eugène, propriétaire au Vaudelnay-Rillé.

Primes aux défrichements de landes, bruyères et mauvais bois (communes de Denezé, Meigné et Forges).

1^{re} Prime (médaille d'honneur en vermeil et quarante francs) donnée à M. Cady, Charles, fermier à Rousse, commune de Denezé.

2^e Prime (médaille d'honneur en argent et vingt francs) à M. Bouet, René, fermier à la Bertaudière, commune de Meigné.

3^e Prime (médaille d'argent, petit modèle) à M. Chazal, François, propriétaire demeurant à Milly, commune de Denezé.

Concours de labourage.

Quatorze concurrents inscrits ont pris part à ce travail avec les attelages les plus vigoureux. La commission chargée d'inspecter les travaux du labourage a décerné les prix dans l'ordre suivant :

1^{er}, M. Chanlouineau, fermier aux Portes-Rouges, commune de Saint-Georges-Châtelaisson ;

2^e, M. Touchais, Denis, à Saint-Georges ;

3^e, M. Vinsonneau, au Prieuré de Saint-Georges ;

4^e, M. Clavereau, Jean, domestique chez M^{me} la comtesse de Caen.

Pendant les travaux des laboureurs, une autre commission, chargée de l'exposition des animaux, se livrait à l'examen le plus attentif pour décerner les prix aux plus méritants.

Cent quatorze têtes étaient sur le champ du concours.

Les primes ont été décernées dans l'ordre suivant :

ESPÈCE CHEVALINE.

Primes aux juments poulinières :

1^{re} MM. Séchet, Auguste, de Saint-Lambert-des-Levés.

2^e Déchaume, marchand de chevaux à Doué.

3^e Cormier, de Concourson.

4^e Abraham, des Verchers.

Poulains mâles et femelles d'un an

1^{er} Prix M. Vaillant, de Concourson.

2^e M. Davy, de Montilliers.

3^e M. Frouin, Pierre, de Martigné.

4^e M. Jaudouin, de Meigné.

Poulains mâles et femelles de deux ans.

1^{er} Prix M. Turpault, de Saint-Paul.

2^e M. Séchet, Auguste, de Saint-Lambert-des-Levés.

3^e M. Gautreau, Louis, de Tigné.

4^e M. Touret, de Martigné-Briand.

ESPÈCE BOVINE.

Taureaux âgés d'un an.

1^{er} Prix M. Gaschet, de Saint-Georges-Châtelaisson.

2^e M. Renou, de Montreuil-Bellay.

3^e M. Frouin, Isidore, de Martigné-Briand.

4^e M. Beaumont, de Soulangier.

Vaches laitières de 3 à 6 ans.

1^{er} Prix M. Touchais, de Martigné.

2^e M. Taupier, de Saint-Georges-Châtelaisson.

3^e M. Davy, de Montilliers.

4^e M. Chicoteau, de Saint-Georges-Châtelaisson.

5^e M. Perrault, Simon, de Doué.

Génisses âgées de 18 mois au moins, n'ayant jamais eu de veau.

1^{er} Prix M. Boivin, maire de Saint-Georges-Châtelaisson.

2^e M. Chateau, de Concourson.

3^e M. Fléchaux, de Nueil.

4^e M. Touchais, Denis, de Saint-Georges.

5^e M. Touchais, de Martigné-Briand.

ESPÈCE PORCINE.

Verrats âgés de 6 mois au moins.

Prix. Joussetin, de Villebernier.

Aucune truie n'a été jugée digne d'obtenir une prime.

ESPÈCE OVINE.

1^{er} Prix au plus beau bélier, Nizot, de Saint-Georges.

2^e Au plus beau lot de brebis, Véger, de Toucoigné.

Après la distribution des primes, MM. les membres du Comice et une foule de spectateurs ont visité l'exposition de vignes plantées avec leurs fruits dans la pièce du Prieuré, ainsi que les divers cépages cultivés par M. Péton, et les instruments employés dans son vignoble. Là, chacun a admiré la richesse de la végétation et l'abondance des fruits et a pu se rendre compte du mode de culture des vignes, préconisé par le Davis, jardinier à Tigné.

A cinq heures, un banquet réunissait sous une même tente, les membres du Comice, les autorités qui avaient assisté à cette fête et les lauréats. Au dessert, M. Louvet a porté un toast à S. M. l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince Impérial, et aux agriculteurs de l'arrondissement.

M. du Baut, président du Comice, en a porté à son tour un second à l'agriculture.

M. Boivin, maire de Saint-Georges, n'avait pas voulu que la fête se terminât si vite et il avait fait disposer un feu d'artifice qui a été tiré à 7 heures du soir. Déjà dans la journée, un autre jeu avait attiré la foule; douze concurrents avaient monté au mât de cocagne, élevé sur la place de l'Eglise.

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 1868, les anciennes monnaies divisionnaires d'argent seront échangées à la caisse des trésoriers payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

Ces dispositions s'appliquent à toutes les monnaies divisionnaires d'argent françaises frappées avant 1864. Il suffit donc de consulter le millésime pour reconnaître si une pièce est soumise à la démonétisation.

Toutes les pièces de 2 francs, 1 franc, 50 et 20 centimes, qui portent un millésime antérieur à 1864, se trouvent dans ce cas et doivent, par conséquent, être versées aux caisses publiques avant le 1^{er} janvier 1869. Au contraire, les pièces aux millésimes de 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868 sont de fabrication nouvelle et conservent le cours légal.

D'ailleurs, indépendamment du millésime, les nouvelles pièces se distinguent encore des anciennes en ce que toutes elles portent, à la face, la tête laurée de l'Empereur, et au revers, soit la couronne (pièces de 50 et de 20 cent.), soit l'écusson impérial (pièces de 2 et de 1 fr.).

Quant aux monnaies divisionnaires étrangères, la faculté d'échange autorisée s'étend aux suivantes :

Monnaies belges. — Toutes les pièces à l'effigie de Léopold I^{er}.

Monnaies italiennes. — Toutes les pièces dont le millésime est antérieur à 1868, à l'exclusion des liras de Lucques et des pièces de 60, 20 et 10 grani de l'ancien royaume des Deux-Siciles, qui ne sont pas reçues par le Trésor italien.

Monnaies suisses. — Les pièces de 2 fr., 1 fr. et 50 c. aux millésimes de 1850 et 1851.

En publiant dans un de nos précédents numéros l'itinéraire que le comité d'achat du dépôt de remonte d'Angers doit suivre dans sa tournée du mois prochain, nous annoncions aux propriétaires, éleveurs et marchands, que le comité n'achèterait que des chevaux de tête de toutes armes et des chevaux de troupe de réserve et de ligne (robes sombres).

Conformément à des ordres reçus depuis, le comité achètera aussi des chevaux de trait de toutes robes.

Encore un accident de chasse dû à l'imprudence de celui qui en a été victime.

Dimanche dernier, le nommé Trégis, âgé de 21 ans, domestique à la Ganterie, commune des Alleuds, canton de Thouarcé, a été trouvé mort au lieu dit les Pichelots, commune d'Allençon. Le cadavre était couché sur le dos, les pieds près d'un buisson d'ajoncs dans lequel se trouvait un fusil simple dont le canon se montrait en dehors. Il portait au poignet une blessure se dirigeant de la main vers le bras et l'épaule gauche où se trouvait une profonde plaie circulaire.

Ces blessures, la position du cadavre et celle du fusil font présumer que Trégis a voulu, avec la main gauche, tirer son fusil des ajoncs où il était caché, et que le chien, ayant été soulevé par un obstacle, a fait partir le coup.

L'infortuné chasseur n'avait dû survivre que quelques minutes à ses affreuses blessures.

COLLÈGE DE BEAUFORT-EN-VALLÉE.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE A L'ÉCOLE IMPÉRIALE DES ARTS-ET-MÉTIERS D'ANGERS.

Le collège de Beaufort, ouvert sous la direction universitaire, le 20 avril 1868, et institué par décret impérial du 4 août 1868, a subi une série de transformations qui en font désormais une de ces grandes écoles d'enseignement secondaire spécial, telles que M. le ministre de l'Instruction publique, dans un rapport adressé dans le courant du mois de mars à l'Empereur, émettait le vœu « d'en voir s'élever pour chaque région géographique de l'Empire, bien caractérisée par la nature de son sol ou de son industrie. »

L'établissement, situé au centre d'une des plus belles et des plus riches vallées de la France, offrira bientôt, comme Cluny, Mont-de-Marsan, Mulhouse et Napoléonville, de vastes bâtiments appropriés aux besoins de cet enseignement, grâce à la généreuse et féconde initiative de l'administration municipale.

Son Excellence, M. le ministre, pour donner au conseil municipal une preuve du haut intérêt qu'il porte à son nouveau collège, a daigné déléguer officiellement en cette ville, le 12 septembre, M. Rollier, inspecteur général de l'enseignement secondaire, à l'effet d'organiser les nouveaux cours à partir de la prochaine rentrée des classes.

M. le ministre a introduit à Beaufort un nouvel élément d'enseignement qui n'existait jusqu'ici dans aucun établissement universitaire au moins d'une manière régulière et officielle.

M. l'inspecteur général a notifié à l'administration du collège, une décision de Son Excellence qui ouvre, à côté de l'enseignement classique et de l'enseignement secondaire spécial établi sur les plus larges bases, des cours préparatoires à l'école impériale des Arts-et-Métiers d'Angers.

Non-seulement les études des aspirants à cette école recevront une direction exclusive et conforme aux programmes officiels, mais les jeunes gens trouveront dans l'établissement les leçons d'apprentissage manuel exigé pour le concours, dans les ateliers de forge, de menuiserie et de tour qui seront installés à cet effet.

Cette organisation toute nouvelle et dont les familles apprécieront les précieux avantages fonctionnera à partir du 3 octobre prochain, époque fixée pour la rentrée de cet établissement.

(La suite au prochain numéro.)

dans la pièce de blé, le premier coup.

Les autres suivirent, s'échelonnant côte à côte, en échiquier.

Ils avançaient lentement, courbés et silencieux.

A chacun de leurs pas, comme devant une flamme dévorante, la moisson disparaissait.

Sur la plaine immense, tout bruit avait cessé, excepté le cri plaintif des épis mûrs que les faux frappaient en cadence.

Derrière les hommes, les javelenses ramassaient le blé par brassées à l'aide de la faucille, pressaient les gerbes du genou, et les rejetaient sur le chaume, derrière elles, en files régulières.

Hommes ni femmes ne soufflaient mot.

On profitait des dernières fraîcheurs du matin pour mener rondement la besogne.

De temps à autre, chaque fois qu'arrivé au bout du champ il redonnait le fil à l'acier de sa faux, Julien se tournait vers sa javelense, et, d'une voix si douce que le cœur de la fillette en tressaillait.

— Etes-vous fatiguée, Jeanne ? demandait-il.

— Nenni, notre maître, répondait la fillette qui riait pour cacher son émoi; vous faites la place si nette sur le sillon, que c'est un plaisir vraiment de javeler derrière vous !

Un peu après midi, le fils Caillaud commanda la

halle.

— Holà ! fit-il en essayant avec sa manche son front qui ruisselait de sueur, holà ! les enfants, le soleil darde comme un plomb fondu : l'air est si brûlant que la paille se casse à chaque coup de faux. Si nous nous reposions deux ou trois heures, hein ! qu'en dites-vous ?

— Ma foi, ça n'est pas de refus, notre maître.

— C'est dit : bas les faux, buvons, mangeons et dormons la méridienne. Ça nous donnera du cœur et des forces pour travailler jusqu'à la nuit.

Depuis quatre heures du matin qu'ils étaient à l'œuvre, les moissonneurs avaient pris à peine quelques minutes de repos.

Aussi ne se firent-ils pas prier pour déposer leurs instruments de travail.

Ils lièrent avec des tiges de folle avoine quelques brassées de blé qu'ils dressèrent debout. Et à l'aide des manches de faux, des blouses de toile et des gerbes, ils improvisèrent une tente rustique qui ne manquait ni de pittoresque ni de fraîcheur.

Sous cet abri qui les protégeait suffisamment contre le soleil, les aotérons firent honneur à l'excellent pain bis et au lard non moins excellent dont le maître de la Caillauderie avait abondamment garni leurs bissacs.

Un large fromage rond, couvert d'une croûte molle

d'un bleu crémeux, souleva surtout d'enthousiastes bravos.

Les buires de grès, ces sources portatives où l'eau fraîche brava les feux du jour, circulèrent à la ronde et humectèrent, avec des glouglous joyeux, ces larges gosiers qu'avaient assoiffés la poussière des épis.

Les langues allaient bon train.

Les langues, que le rude travail avait liées toute la matinée, se hâtaient de rattrapper le temps perdu.

Tous parlaient à la fois, de tout et de tous.

Des mérites divers de la Beauce aux grasses moissons, et du Perche aux vertes clôseries, cet éternel sujet de controverse pour les habitants de nos pays.

Des richesses qu'allait engranger le père Caillaud, si le temps, comme tout le faisait espérer, continuait de lui être propice.

Des cadeaux qu'on rapporterait au pays quand l'aoté serait terminé.

De ce qu'on achèterait là-bas avec l'argent si durement gagné ici.

Et de mille autres choses encore.

Puis, peu à peu, les conversations languirent, et les aotérons, étendus çà et là sur les gerbes, se livrèrent au sommeil.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont invitées à solder le deuxième terme payable en septembre.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le télégraphe et les journaux nous apportent une nouvelle aussi douloureuse qu'inattendue. M. le comte Walewski a succombé, dimanche soir, à Strasbourg, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Une première dépêche de Madrid du 17, à

5 h. 25 m., apprend que les sommations de bombardement, faites par les insurgés à Carthagène et à la Corogne n'avaient pas été suivies d'effet. Alcoy s'était rendue au commandant en second de Valence.

Novaliches réunit le plus de troupes qu'il peut pour livrer un combat décisif. Son quartier-général est à Montoro.

La tentative d'insurrection qui a eu lieu à Logrono a échoué. Le foyer de la révolte reste concentré à Cadix, Séville, Malaga et Cordoue.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

Marché de Saumur du 26 septembre.

Froment (l'h. 77 k.)	22 40	Paille de ratelier (hors barrière)	43 45
2 ^e qualité (74 k.)	21 53	Paille de litière, id.	—
Seigle nouveau	13 50	Foin . . . id.	85 05
Orge	14 —	Luzerne (les 750 k)	93 60
Avoine (entrée)	12 —	Grainedelin (70 k.)	28 —
Fèves	16 —	— detréfle(%,k)	» —
Pois blancs	40 —	— de luzerne	» —
— rouges	32 —	— de colza 65 k	21 50
Cire jaune (50 kil)	175 —	— de chenevis 24 —	—
Huile de noix 50 k.	60 —	Amandes cassées (les 100 k.)	—
— de chenevis	38 —		
— de lin	60 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90

Ordin., envir. de Saumur 1867,	1 ^{re} id.	55 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1867,	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867,	1 ^{re} id.	42 à 48
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1867.		32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.		65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1867.		» à »
Varrains, 1867.		60 à 70
Bourgueil, 1867.	1 ^{re} qualité	65 à 75
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1867.		60 à 65
Chinon, 1867.	1 ^{re} id.	55 à 65
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e LAUMONIER, notaire, et de M^e POULET, avoué à Saumur.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, en son étude, rue d'Orléans, n° 68,

Le dimanche 8 décembre 1868, à midi,

UN MORCEAU DE TERRE

ET RANGÉES DE VIGNES,

Sis à Terrefort, commune de St-Hilaire-St-Florent,

Contenant environ soixante-huit ares dix centiares, joignant au midi M. Baudry, au couchant Lièvre, au nord Réveilleau, au levant M. Fouquet et M^{me} Guiocheau, sur la mise à prix de mille cinq cents francs, ci 1,500 fr.

Cette vente sera faite sur la poursuite de dame Jeanne Ratouis, sans profession, veuve du sieur Charles Touchet, cultivateur, demeurant au Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, demanderesse, ayant pour avoué M^e Poulet; en présence, ou elle dûment appelée, de dame Marie Touchet, épouse assistée et autorisée de Auguste Bellanger, fillassier, avec lequel elle demeure à Saint-Hilaire-Saint-Florent, et de Louis Fresneau, charbon, demeurant à Gennes-sur-Loire, tuteur dactif de Louise Touchet, mineure, issues du premier mariage de Charles Touchet de Cujus, avec feu dame Marie Fresneau;

Les susnommés défendeurs, ayant pour avoué M^e Labiche.

Les biens ci-dessus désignés dépendent de la communauté qui a existé entre la dame Jeanne Ratouis, veuve Touchet, demanderesse, et le feu sieur Charles Touchet; la vente en a été ordonnée par jugement contradictoirement rendu entre les parties par le tribunal civil de Saumur, le 20 août 1868, enregistré.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1^o à M^e LAUMONIER, notaire commis, dépositaire du cahier des charges;

2^o à M^e POULET, avoué poursuivant;

3^o à M^e LABICHE, avoué co-licitant.

Fait et rédigé par moi, avoué soussigné, à Saumur, le 28 septembre 1868.

POULET.

Enregistré à Saumur, le 28 septembre 1868, f^o 4, c^o 83, Reçu un franc, décime et demi quinze centimes. Signé : PARISOT.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Sain-Jean, n° 27 et 29,

Habité par MM. Cesbron et Pasquier.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange. (415)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En un ou plusieurs lots,

UNE GRANDE MAISON

Située au coin de la route de Rouen et de la place de la Gare,

Avec jardin en dépendant, occupée par un hôtel et un bureau de tabac.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (409)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1869.

En totalité ou par parties,

LES MOULINS DE SAUMOISSAY,

Situés commune de Chacé, à 6 kilomètres de la ville de Saumur (Maine-et-Loire),

Communication facile avec cette ville par une grande route et avec la Loire par la rivière navigable du Thouet, avec le Poitou et la Vendée, par le Thouet et le canal de la Dive.

Ces moulins se composent de :

1^o UNE BELLE USINE

De cinq paires de meules, nouvellement montées à l'anglaise, avec machine à vapeur de 20 chevaux et chute d'eau.

Elle est installée avec tous les aménagements nécessaires pour le commerce et l'exportation.

Bâtiments d'exploitation, écuries, remises, dépendances et logements dans l'usine même.

2^o Un MOULIN,

A 60 mètres du premier, sur la même rivière, contenant trois paires de meules, mues par une chute d'eau avec aménagements à l'anglaise.

3^o DEUX MOULINS A VENT

A UNE PAIRE DE MEULES CHACUN.

Ces trois derniers moulins sont spécialement consacrés au service de la pratique locale et très-bien achalandés.

4^o Sept hectares 76 ares 97 centiares de prairie de première qualité sont joints à la location des moulins.

S'adresser, pour les renseignements, à M. VOLLAND, régisseur de la terre de Brézé, au château de Brézé, près Saumur. (424)

A VENDRE

Cinquante barriques de vin blanc 1867.

S'adresser au château de La Coste, près Brion-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 51, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

A CÉDER EN

Pour cause de santé,

UNE

ÉTUDE DE NOTAIRE

Dans l'arrondissement de Tours, Ligne de chemin de fer.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES.

A VENDRE

Poinçons neufs en chêne 1^{er} choix et parfaitement conditionnés.

Barils de toutes contenances pour l'eau-de-vie.

Fabrique de grillages en tous genres pour espaliers, clôtures, poulaillers, faisanderies, volières, etc.

On livre promptement et au plus bas prix possible.

S'adresser, pour le tout, à M. BERTHELOT-MIGNAN, rue de la Petite-Douve, 15, à Saumur. (412)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Rue de l'Hôtel Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

A LOUER

Pour Noël prochain,

UN APPARTEMENT comprenant deux étages (1^{er} et 2^e), avec grand balcon, parfaitement situé, au coin des rues Beaurepaire et d'Orléans.

S'adresser à M. VINET, qui l'occupe. (404)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Bordeaux, actuellement occupée par M. Touchard.

Cette maison comprend : au rez-de-chaussée, un vestibule, salon de compagnie, salle à manger, cuisine; au premier étage, deux chambres à coucher avec deux cabinets; au deuxième même division; greniers sur le tout.

Cour, cave, pompe et beau jardin de onze ares, bien affrui.

S'adresser à M. PELTIER-PARIZOT, propriétaire, à Nantilly, ou à M. GODET, imprimeur à Saumur. (413)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

EAU DE FLEURS D'ORANGER

Triple supérieure.

A 2 francs le litre au détail.

On traitera de gré à gré pour plus grande quantité.

TAFFETAS HÉMOSTATIQUE BRILLATZ

Pour coupures, etc.,

Le seul qui résiste aux lavages.

Prix : 60 cent. le rouleau.

PHARMACIE BRILLATZ-GIRAULT, sur les Ponts. (373)

PAPIER MINÉRAL TYBUR

Contre l'humidité et le Salpêtrage des murs

Breveté s. g. d. g. en France, en Belgique et en Angleterre.

Garanti par facture.

Le seul infailible jusqu'à ce jour, pour préserver le papier de tentures, au travers duquel le salpêtre et l'humidité ne pénètrent pas, et qui empêche l'humidité de remonter.

Cinq ans d'expérience ont démontré partout son infailibilité.

G. Bouys, 12, avenue de Soisy, à St-Germain, près Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

Seul dépôt à Saumur, chez M. JARDON-DUTOUR, rue d'Orléans, 69.

Chaque livraison est accompagnée d'un prospectus indiquant la manière de poser le papier.

Exiger la marque ci-contre : **Papier minéral Tybur.**

(405) G. Bouys.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Une femme, munie de bons renseignements, demande une place de nourrice dans une maison particulière.

S'adresser au bureau du journal.

Un homme marié, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

4 Francs Par an **LE MONITEUR** Par an 4

DES

TIRAGES FINANCIERS

Publie les listes officielles de tous les tirages d'actions et d'obligations françaises et étrangères, ainsi que la liste de toutes les obligations sorties à des tirages antérieurs. Il publie, en outre, tous les renseignements financiers, et une appréciation raisonnée de toutes les valeurs. C'est le meilleur de tous les guides.

Un abonnement à ce journal est donc une prime d'assurance contre les mauvais placements, et contre l'oubli des valeurs tirées au sort, dormant en portefeuille.

Tout nouvel abonné reçoit GRATUITEMENT le CALENDRIER des ACTIONNAIRES pour 1869.

ENVOYER QUATRE FRANCS en mandat ou timbres-poste, à M. J. PARADIS, 104, rue Richelieu.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 28 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 08	»	»	68 05	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	100	»	»	100	»	»
Obligations du Trésor.	480	»	»	480	»	»
Banque de France.	3115	10	»	3110	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1420	2	50	1415	»	»
Crédit Foncier colonial	425	»	»	425	»	»
Crédit Agricole	625	»	»	623 75	»	1 25
Crédit industriel.	642 50	3	50	645	2	50
Crédit Mobilier (estamp.)	271 25	»	»	270	»	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	675	»	»	677 50	2	50
Orléans (estampillé)	910	»	»	905	»	5
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1172 50	»	2 50	1170	»	2 50
Est.	567 50	2	50	567 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	962 50	»	2 50	960	»	2 50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	587 50	1	25	586 25	»	1 25
Ouest	580	»	»	580	»	»
C ^e Parisienne du Gaz	1505	»	»	1500	»	5
Canal de Suez	390	1	25	390	»	»
Transatlantiques.	325	»	»	325	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	51 60	»	»	51 65	»	05
Autrichiens	552 50	»	1 25	553 75	1	25
Sud-Autrich-Lombards.	407 50	»	»	406 25	»	1 25
Victor-Emmanuel.	41 50	»	1	42 50	1	»
Romains.	41	2	»	43	2	»
Crédit Mobilier Espagnol.	272 50	»	2 50	270	»	2 50
Saragosse	71 25	»	25	71 25	»	»
Séville-Xérés-Séville	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	50	»	»	52	2	»
Compagnie immobilière.	110	»	»	108 75	»	1 25
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	335	»	»	333	»	»